



**CEREMONIES CIVILES
REPUBLICAINES**

CEREMONIE DE PARRAINAGE

Cérémonies laïques !!! Pourquoi faire ?

Dans l'Encyclopédia Universalis, Jean Cazeneuve indique que « pour les biologistes, la ritualisation est la formalisation d'un comportement à motivation émotionnelle ; ils la rattachent au processus de l'évolution et plus particulièrement à l'adaptation aux fonctions de communication. Dans le langage courant, ce terme désigne toute espèce de comportement stéréotypé qui ne semble pas être imposé par quelque nécessité ou par la réalisation d'une finalité selon les moyens rationnels ».

Pour leur part, les sociologues ont identifiés plusieurs catégories de rites : Marcel Mauss distingue des rites positifs et des rites négatifs qui, eux, concernent toutes les interdictions.

Claude Lévi-Strauss, pour sa part, constate qu'il existe des rites insérés dans la vie quotidienne et des rites commémoratifs, qui créent un lien entre le déroulement du temps ordinaire et des représentations ou des symboles situés hors du temps.

Arnold Van Gennep, en 1909, est le premier à parler des rites de passage pour évoquer les pratiques en vigueur depuis l'Antiquité, dans des aires géographiques et des formations sociales différentes. Il s'agit de comportements particuliers qui entourent les grandes étapes de l'existence, la naissance, la puberté, la fondation du couple, la mort, sur le plan individuel, et les cycles saisonniers ou l'intronisation d'un chef d'état sur le plan collectif.

Tous les rituels de passage concourent à marquer une transition d'un état social à un autre. Cette transition ressemble à un passage physique et instaure un temps et une coupure destinés à souligner la différence entre l'état antérieur et l'état postérieur, qui se traduit toujours par un statut final socialement supérieur au statut initial.

A en croire Durkheim, ils constituent l'expression symbolique de l'unité d'un groupe social et des valeurs fondamentales, qui permettent aux individus de se représenter la société dont ils sont membres.

Certes, de nos jours, les sociétés modernes ont moins besoin de rites de transition spectaculaires. Toutefois ils participent encore à l'affirmation de l'identité d'un individu, préservant, par cette reconnaissance collective, la cohésion sociale.

Dès lors, la laïcité entend s'affirmer comme une communauté d'êtres humains, porteuse de valeurs capables d'aider à construire positivement une existence humaine. Il est normal qu'elle permette, à celles et ceux qui le souhaitent, le rappel solennel de ces valeurs à tous les moments importants de la vie, du moins à ceux qui marquent un changement de statut social et qui relèvent du droit civil, c'est-à-dire ceux qui, pour être opposables aux tiers, doivent être enregistrés à la maison communale, et...nulle part ailleurs.

Pour les laïcs, chaque existence est unique, dès lors les cérémonies proposées ne se limiteront jamais à des formules « prêtes à penser ». C'est pourquoi la préparation, le temps de réflexion, le choix des textes, des musiques et des intervenants sont essentiels. La précipitation n'engendrerait, en effet, que l'abâtardissement de la pensée.

Quant au lieu, même si le contenu nous importe beaucoup plus, il convient bien évidemment, qu'il soit conforme à la solennité du moment. Et de ce point de vue, l'appui libre et volontaire d'autorités municipales animées d'un esprit de tolérance et d'ouverture reste le bienvenu.

PARRAINAGE / BAPTÊME REPUBLICAIN ET CIVIL

Informations préalables.

Dans notre République, liberté de conscience, liberté d'esprit, définies par la loi, nous donnent des droits : le droit de choisir, par exemple la nature et la forme des cérémonies qui ponctuent notre vie.

De tous temps, les hommes ont voulu, solennellement, célébrer la venue parmi eux d'un enfant par une cérémonie d'accueil, cérémonie qui n'est pas, comme on pourrait le croire l'exclusive de ou des religions.

Aujourd'hui, les familles, de plus en plus nombreuses souhaitent marquer cette bienvenue par une cérémonie civile de « PARRAINAGE/BAPTEME REPUBLICAIN »

- Cette cérémonie peut se dérouler à la Mairie du domicile ou en tout autre Mairie qui en accepte son organisation.
- La présence d'un Officier d'Etat Civil est indispensable.
- Il s'agit d'un engagement essentiellement d'ordre moral et citoyen.
- Certaines communes, en cette circonstance plantent un arbre (un tilleul souvent).

I/ AVANT LA CEREMONIE

1/ **Constitution du dossier**, par les parents, à l'attention de la Mairie.

Les parents sont tenus de faire connaître, en Mairie, en vue de l'organisation de la cérémonie et de la rédaction de l'acte :

- La date et les heures souhaitées pour la cérémonie (négociables si nécessaire avec la Mairie).
- Leur Etat Civil (livret de famille ou carte d'identité).
- Un extrait de l'acte de naissance de l'enfant à parrainer.
- Les états civils du parrain et de la marraine.

2/ **Caractéristiques.**

Il n'y a pas de publication légale.

Aucune condition d'âge n'est exigée, ni pour l'enfant, ni pour les parrain et marraine, qui peuvent éventuellement être mineurs.

3/ **Les personnes présentes.**

- **Obligatoirement :**
 - Le Maire ou Officier d'Etat Civil
 - L'employé chargé de la lecture de l'acte.
 - Les parents, l'enfant, les parrains et marraine.
- **Eventuellement :**
 - L'employé chargé de la lecture de l'acte.
 - *un maître de cérémonie, choisi par la Mairie ou par la famille.*
 - *Un ou deux témoins, majeurs.*

4/ **Préparation de la cérémonie.**

4/1 La décoration de la salle et de la table où sera signé l'acte du parrainage civil, relève de la volonté de la municipalité, des sensibilités de la famille. Toutefois il est souhaitable que figurent, en bonne place, les symboles et signes de la République, agrémentés d'éléments de convivialité.

- Un drapeau tricolore.
- Un ou des bouquets de fleurs tricolores, ou enrubannés bleu, blanc, rouge.
- Une bougie, symbole de la chaleur et du réconfort.
- L'eau, le sel, le pain, symboles de la nourriture.
- Du riz, image du bonheur.
- L'épi de blé, symbole de l'union et de la fraternité entre tous les Hommes.

4/2 Des poèmes, des chants, des musiques, des textes divers proposés par la Mairie ou choisis par la famille, pourront être mis à disposition de tous les participants à cette cérémonie.

4/3 Les points forts et essentiels du déroulement de la cérémonie sont :

- Les propos de présentation par l'Officier d'Etat Civil
- L'acceptation des parents.
- L'engagement du parrain et de la marraine.
- Les signatures des parents, du parrain et de la marraine des actes authentiques. (un sera conservé à la Mairie, un sera remis aux parents).
- La remise aux Parrain et à la Marraine de copies ou d'exemplaires authentiques de l'acte de parrainage.

II/ LE DEROULEMENT POSSIBLE DE LA CEREMONIE

Propos d'accueil par l'Officier d'Etat Civil.

Selon votre souhait, nous allons procéder au parrainage civil de (nom, prénom).

Je vais vous en rappeler les principes et les contenus, qui consacrent la présentation et l'entrée officielle d'un citoyen, (prénom), pour ce jour, dans notre République et particulièrement par votre volonté de mettre en œuvre une cérémonie de parrainage civil et laïque.

Vous le savez, mais c'est assez récent, en 1989, l'Organisation des Nation Unies (O.N.U.) a adopté à l'unanimité la « DECLARATION DES DROITS DE L'ENFANT ». L'enfant n'est plus considéré comme un être passif mais comme une personne, avec des droits et leurs corollaires des devoirs. Je vous en rappelle quelques articles significatifs :

- Les Droits de l'Enfant concernent toutes personne de moins de 18 ans, quels que soient son sexe, sa race, sa nationalité, sa religion, son origine sociale, ses opinions politiques (ou celles de ses parents) et ses capacités (articles 1 et 2).
- L'Enfant a le droit à la liberté d'expression : il peut rechercher, recevoir, diffuser des idées dans tous les domaines (artistique, politique, religieux...) sous forme écrite, orale, artistique... (article 13).
- La responsabilité de l'Enfant et l'assurance de son développement incombent en premier lieu aux parents ou à ses représentants légaux (article 18).
- L'Enfant doit être protégé contre toute forme de violence..., de négligence..., de mauvais traitement ; l'Etat pourvoit si nécessaire à sa protection (article 19, 20, 33,34, 35, 37, 40).
- L'Enfant a droit au repos, aux loisirs, au jeu. Il a droit de participer à la vie culturelle et artistique (article 31).
- L'Enfant doit être protégé contre l'exploitation économique. Il ne peut être soumis à aucun travail comportant des risques et pouvant nuire à sa santé, son développement, son éducation ; l'Etat doit fixer un âge minimum pour l'emploi et réglementer les conditions de son travail (article 32).

A cet engagement de la communauté universelle, s'ajoute d'autres engagements :

- Celui des parents vis-à-vis de leurs propres enfants, affirmant l'accomplissement de leurs devoirs envers leurs enfants, en application des convictions et des préoccupations philosophiques de tolérance et de laïcité de la République Française.
- Celui aussi des parrain et marraine, sollicités par les parents afin de les aider dans l'accomplissement de leurs devoirs envers leurs enfants. Plus particulièrement, ils s'engagent à marquer leur affection à leur filleul(e), à lui prodiguer amitié, conseil et soutien, notamment en développant chez leur filleul(e) les qualités morales et humaines propres à faire du « petit d'homme » un citoyen actif et responsable. C'est aussi, pour le parrain et la marraine, un engagement fort à remplacer les parents si, malheureusement, ces derniers venaient à ne plus pouvoir exercer leur mission.
- Celui aussi de la société de procurer à votre enfant les moyens de son instruction et de son éducation. Vous connaissez l'action de notre commune en la matière, soucieuse qu'elle est d'apporter les structures et les outils nécessaires à cet objectif prioritaire : (citer là quelques unes des réalisations et des actions essentielles en faveur des enfants et de la jeunesse)

Le Maire ou le Maître des Cérémonies.

Chers (prénoms des parents), vous avez exprimé la volonté de marquer d'une certaine solennité l'entrée dans la vie et l'insertion dans notre société de (prénom de l'enfant), éduqué conformément à vos idéaux républicains, faits de tolérance, de liberté, de fraternité.

Votre légitime demande est une confirmation des devoirs que vous avez vous-même contracté à l'égard de (prénom de l'enfant), en choisissant de lui donner la vie et en faisant de lui un enfant de la République, sous laquelle vous le placez.

L'éducation que vous lui donnerez sera active, prendra en compte les besoins et les attentes de votre enfant, la nécessité de lui montrer la limite de toutes choses, afin qu'il construise sa personnalité, grâce à vous, dans le respect des autres et de lui-même, l'amour de son pays dans le respect de l'humanité, afin aussi qu'il apprenne la solidarité.

Toutes ces vertus s'accompagnent nécessairement de l'apprentissage de la responsabilité.

Le Maire ou l'Officier d'Etat Civil.

Madame, Monsieur (nom des parents), confirmez vous votre désir de présenter votre enfant (prénom) à ce parrainage laïque?

Vous, Madame ?

Vous, Monsieur ?

Le père et/ ou la mère.

(prénom de l'enfant), nous ne voulons rien t'imposer, mais nous prenons ici, solennellement, en ton nom, l'engagement de t'offrir, en même temps que le meilleur de nous-mêmes, la liberté : liberté de choisir ta voie, de construire ta pensée en dehors de tout dogmatisme, de vérité préconçue.

Tout au long de notre vie, nous serons présents pour t'ouvrir toutes les routes, afin que, le moment venu, tu puisses choisir librement, en toute sérénité, celle que tu emprunteras.

Le Maire ou l'Officier d'Etat Civil.

Chers parents, je vous invite à nous présenter celle et celui qui ont accepté d'être marraine et parrain de (prénom de l'enfant).

Le père et/ou la mère.

(nom, prénom) a accepté d'être marraine.

(nom, prénom) a accepté d'être parrain.

Le Maire ou le Maître des Cérémonies.

Chacun de nous peut être empêché, temporairement ou définitivement, de remplir ses devoirs à l'égard de son enfant. Conscients de cela, les parents choisissent un parrain et une marraine qui s'efforceront alors de les remplacer.

S'adressant au parrain et à la marraine :

Monsieur, Madame (noms et prénoms), dans quelques instants, vous deviendrez parrain et marraine de (prénom de l'enfant).

Soyez-en fiers, et comprenez l'importance de votre mission.

Nous vous remercions d'être aux côtés de (prénom de l'enfant). Nous sommes persuadés que, tous ensemble, nous l'aiderons à devenir un(e) enfant éveillé(e) et curieux(se) de tout, qui pourra grandir dans le bonheur, puis un(e) adolescent(e) sain(e), équilibré(e), soucieux(se) des valeurs et des vertus qui constituent notre société, et qu'il(elle) défendra et s'attachera à promouvoir.

Et enfin, nous souhaitons à (prénom de l'enfant) de devenir lui(elle)-même un père(une mère) comblé(e), épanoui(e), citoyen(ne), actif(ve) de notre monde.

Le Maire ou le Maître des Cérémonies.

Nous comptons sur vous tous pour donner à (prénom de l'enfant) l'éducation qui le conduira sur la route de la réussite et du bonheur, dans un esprit de tolérance, en le soutenant dans les doutes et les épreuves, malheureusement inévitables.

Apportez-lui les conseils et le réconfort nécessaires.

Expliquez-lui les devoirs de l'être humain envers les autres et envers lui-même.

Ne lui imposez aucune vérité dogmatique, prédéterminée, mais aidez-le à réaliser ses choix personnels, en développant en particulier son esprit critique.

Le Maire ou l'Officier d'Etat Civil.

Voici venu le moment de votre engagement auprès de celui (celle) qui va devenir votre filleul(e).

(prénom de la marraine, prénom du parrain), veuillez vous lever :

Pendant le serment, la marraine puis le parrain tiennent la main de l'enfant.

A vous, (prénom de la marraine)

La marraine :

Je m'engage solennellement à faire en sorte que (prénom de l'enfant) soit élevé, conformément aux lois de la morale universelle, dans le respect des règles de la démocratie et

des principes d'égalité et de fraternité, à veiller également à ce qu'il ne manque de rien sur le plan affectif moral ou matériel.

Le Maire ou l'Officier d'Etat Civil.

A vous, (prénom du parrain).

Le parrain :

Je m'engage solennellement à faire en sorte que (prénom de l'enfant) soit élevé, conformément aux lois de la morale universelle, dans le respect des règles de la démocratie et des principes d'égalité et de fraternité, à veiller également à ce qu'il ne manque de rien sur le plan affectif moral ou matériel.

Le Maire ou l'Officier d'Etat Civil.

(prénom de la marraine, prénom du parrain), je prends acte de votre serment. Au nom de (prénom de l'enfant) et de ses parents, je vous en remercie.

Que cet instant ne s'efface jamais de votre mémoire.

***Les parrain et marraine** : peuvent s'ils le désirent déclamer un texte personnel.*

Le Maire ou l'Officier d'Etat Civil.

Nous avons établi l'acte de parrainage civil dont nous allons vous donner lecture et que vous signerez ensuite.

Sachez qu'au même titre que n'importe lequel des baptêmes, les parrainages civils et laïcs ne sont pas reconnus comme acte d'Etat Civil, mais constituent un engagement moral et citoyen.

Musique.

Le Maire ou l'Officier d'Etat Civil.

Lecture de l'acte (accompagné de musique douce).

Le Maire ou l'Officier d'Etat Civil.

Je vous invite maintenant à signer les documents.

S'ils le désirent, les témoins de la cérémonie peuvent apposer leur signature.

Permettez moi au nom de la République de féliciter le Père et le Parrain, d'offrir à la Maman et à la Marraine cette rose (*enrubannée des couleurs de la république*). Sans oublier (prénom de l'enfant), à qui j'offre ce médaillon (*à l'effigie de Marianne ou autre blason à l'honneur de la République*) et de lui souhaiter tout le bonheur possible.

Proposition de textes, chansons ou musiques d'accompagnement de la Cérémonie du « Parrainage / Baptême Républicain et Civil »

- ✚ Prendre un enfant par la main, (Yves DUTEIL).
- ✚ Lorsque l'enfant paraît (extrait), Victor HUGO.
- ✚ Liberté, Maurice CARÊME.
- ✚ Si, (tu seras un homme, mon fils), Rudyard KIPLING.
- ✚ Berceuses, BRAHMS.
- ✚
- ✚
- ✚

Lorsque l'enfant paraît (extrait).

Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille
Applaudit à grands cris, son doux regard qui brille
Fait briller tous les yeux,
Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être,
Se dérident soudain à voir l'enfant paraître,
Innocent et joyeux.

Quand l'enfant vient, la joie arrive et nous éclaire.
On rit, on se récite, on l'appelle, et sa mère
Tremble à la voir marcher.

Il est si beau, l'enfant, avec son doux sourire,
Sa douce bonne foi, sa voix qui veut tout dire,
Ses pleurs vite apaisés,
Laisant errer sa vue étonnée et ravie,
Offrant de toutes parts sa jeune âme à la vie
Et sa bouche aux baisers !

Victor HUGO

000000000000000000

Liberté

Prenez du soleil
Dans le creux des mains,
Un peu de soleil
Et partez au loin

Partez dans le vent,
Suivez votre rêve,
Partez à l'instant,
La jeunesse est brève !

Il est des chemins
Inconnus des hommes,
Il est des chemins
Si aériens !

Ne regrettez pas
Ce que vous quittez,
Regardez, là bas
L'horizon brille.

Loin toujours plus loin,
Partez en chantant
Le monde appartient
A ceux qui n'ont rien.

Maurice CAREME

0000000000000000000000

TU SERAS UN HOMME MON FILS

Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie
Et sans dire un mot te mettre à rebâtir,
Ou, perdre d'un seul coup le gain de cent parties
Sans un geste et sans un soupir ;

Si tu peux être amant sans être fou d'amour,
Si tu peux être fort sans cesser d'être tendre
Et, te sentant haï sans haïr à ton tour,
Pourtant lutter et te défendre ;

Si tu peux supporter d'entendre tes paroles
Travesties par des gueux pour exciter des sots,
Et entendre mentir sur toi leur bouche folle,
Sans mentir toi-même d'un seul mot ;

